



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 08/14092023

OBJET : ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	23
Procurations	08
Votants	31
Abstentions	00

NOTA:	Le	Maire	certifie	que	la	liste	des
délibérat							
été affich	née e	en Mairi	e et sur	le site	inte	ernet	de la
Ville le :							

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

Etaient présents: M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint), M. LUCAS Philippe (4ème Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5ème Adjointe), M. BADAT Rahfick (6ème Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8ème Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9ème Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10ème Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

Etaient représentés: Mme DALLY Brigitte (3ème Adjointe), procuration à M. LUCAS Philippe (4ème Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7ème Adjointe) procuration à M. ZETTOR Josian (Conseiller), Mme SORET Pascaline (Conseillère), procuration à M. MAILLOT Bertrand (10ème Adjoint), Mme ZITTE Nicolette (Conseillère) procuration à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), procuration à Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée procuration à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), M. MARIVAN Serge (Conseiller) procuration à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), procuration à M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint).

Absents: Mme BERNON Nadège (2ème Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), M. FELICITE Roland (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

Publié le 25/09/2023

DELIBERATION N° 08/14092023 ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE - APPROBATION DU ID: 974-219740131-20230914-08_14092023-DE **FINANCEMENT**

Direction des Services Techniques / Environnement

Le Maire expose:

L'Atlas de la Biodiversité Communale est une démarche qui a pour objectif de constituer une aide à la décision pour les communes afin de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel et plus précisément :

- d'apporter une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux de biodiversité du territoire dans les choix des décideurs ;
- de favoriser la compréhension de l'appropriation des enjeux de biodiversité par les élus, les équipes techniques municipales, les acteurs locaux et les habitants ;
- d'impliquer les acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics de la commune.

La biodiversité étant au cœur des actions menées sur le territoire de Saint-Leu, depuis quelques années, la Commune a participé à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) 2023, lancé le 16 janvier dernier par l'Office français de la biodiversité.

Au terme d'un processus de sélection qui s'est déroulé au niveau régional, puis national et à l'issu du Comité de Sélection National qui s'est réuni en juin dernier, sa candidature a été reçue favorablement et son projet fait partie des 76 retenus sur les 158 présentés.

Ce projet, dont la mise en œuvre se fera sous couvert de la maîtrise d'œuvre confiée au Conservatoire Botanique Nationale des Mascareignes (CBNM), qui s'appuiera également sur ses partenaires tels que la Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion (SEOR), la Réserve Marine, Kélonia, Parc National de la Réunion et l'Académie de la Réunion, sera réalisé sur 2 ans.

Il exposera les enjeux « prioritaires » de biodiversité et des plans d'actions seront mis en place afin d'agir en faveur de la conservation et de la reconquête de la biodiversité. Il permettra également, à partir des inventaires naturalistes sur la flore, la faune marine et l'avifaune de dresser un état de notre biodiversité communale et de partager ce diagnostic avec l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'ils puissent comprendre et s'approprier les enjeux de biodiversité.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 60 000 euros versée par l'Office français de la biodiversité, sous réserves de la réunion des éléments réglementaires ainsi que des vérifications d'usage au moment de l'engagement juridique des crédits.

D'un coût total prévisionnel estimé à 80 000 €, son plan de financement se déclinerait ainsi :

Désignation	Coût total du projet	Financement	%
ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	80 000 €		100
Participation Office Français de Biodiversité (OFB) (Financement accordé dans le cadre de l'appel à projet Atlas de Biodiversité Communale 2023)		60 000 €	75
Participation Ville (Valorisation du coût personnel, mise à disposition des locaux, actions de communication)		20 000 €	25

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 25/09/2023

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir ID: 974-219740131-20230914-08_14092023-DE

• VALIDER l'engagement de la Commune de Saint-Leu dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale :

- APPROUVER le plan de financement du projet tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISER le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire, et notamment la convention attributive de subvention.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE l'engagement de la Commune de Saint-Leu dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale;
- APPROUVE le plan de financement du projet tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire, et notamment la convention attributive de subvention.

Pour extrait certifié conforme, Saint-Leu, le Z 5 SEP, 2023 Le Président de séance,